

Procès-verbal

Séance du 23 Septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes

Date de la convocation : le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq

Affichage de la convocation : le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M Marc SARPAUX, Maire d'Audinghen.

Sont présents : Mme ALLEXANDRE Marie-Thérèse, M SALOMÉ Philippe, M CUVILLIER Xavier, M VIDAL Christophe, Mme LEFEBVRE Aurélie, M FRANÇOIS Gilles, Mme GRESSIER Michèle, M PÉRON Yves, Mme SARPAUX Sylvie

Absents excusés : M DUTERTE Benoit ayant donné pouvoir à M SARPAUX Marc, M MARCQ José ayant donné pouvoir à Mme SARPAUX Sylvie

Absents : M QUENU Jean-Marie, M THUEUX Marc

Secrétaire de séance : M VIDAL Christophe

Après avoir constaté que le quorum est atteint : 10 présents, 12 votes, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Ordre du Jour

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2025

II - Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

III - Délibérations

1. Modification de l'affectation des résultats 2024 du budget principal suite à la dissolution du budget annexe ZAL
2. Projet « Terminus » : raccordement d'une caméra au centre de surveillance de la commune
3. Décision modificative du budget principal : DM COMMUNE/2/2025
4. Convention d'encaissement pour compte de tiers : encaissement/reversement non budgétaire de la taxe de séjour
5. Charte d'engagement communal, Grand Site de France Les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez

IV - Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 juin 2025, dont une copie a été adressée à chaque membre du Conseil, est soumis à approbation.
Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu des délégations accordées par délibération municipale du 13 octobre 2021, l'assemblée prend acte que Monsieur le Maire n'a exercé aucune délégation depuis le conseil municipal du 16 juin dernier.

Modification de l'affectation des résultats 2024 du budget principal suite à la dissolution du budget annexe ZAL

Délibération n° 2025-09-29

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16 décembre 2024, l'assemblée délibérante a accepté la dissolution du budget annexe « Budget annexe ZAL ».

Il convient d'intégrer aux résultats de clôture 2024 du budget principal, les résultats de clôture du budget annexe ZAL, soit pour la section de fonctionnement un montant de 38 102,77 €.

Le conseil municipal est invité à délibérer l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessous.

Résultats cumulés suite dissolution du budget annexe ZAL		
Section	Montant	
Investissement	524 245,65	Ligne 001
Fonctionnement	423 901,55	Ligne 002

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget principal, telle exposée ci-dessus

Adoption à l'unanimité

Projet « Terminus » : raccordement à une caméra au centre de surveillance de la commune

Délibération n° 2025-09-30

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet « Terminus » des caméras de vidéoprotection ont été installés dans la commune.

L'une des caméras n'est pas directement reliée au centre de surveillance. Pour remédier à ce dysfonctionnement, il convient de mettre en place des points relais radio.

Ces travaux complémentaires font l'objet d'un financement des autorités britanniques, confirmé par un courrier en date du 26 juin, la TVA reste à la charge de la commune mais fera l'objet d'un remboursement par le biais du FCTVA.

Montant des travaux HT (devis UGAP) :	59 395,14 €
Financement britannique :	59 395,14 €
Montant TVA :	11 879,03 €

Ouïes ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux complémentaires du projet « Terminus » décrits ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis présenté par l'UGAP et toutes pièces se rapportant à ce dossier

Adoption à l'unanimité

Décision modificative du budget principal : DM COMMUNE/2/2025

Délibération n° 2025-09-31

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget principal.

Il s'agit principalement d'inscrire les résultats de clôture et les cessions d'immobilisations issus de la dissolution du budget annexe ZAL, l'achat d'un ordinateur pour les besoins de l'école, le dépôt d'une marque (logo cap gris-nez), les travaux de mise en place de points relais radio pour le rapatriement d'une caméra du projet « Terminus ».

A cet effet, la décision modificative suivante est proposée :

Budget Commune : DM COMMUNE/2/2025

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
002	002	Résultat de fonctionnement reporté		+ 38 102,77
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 38 102,77	
		TOTAL	+ 38 102,77	+ 38 102,77

Section d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
20	2051	Concessions et droits similaires	+ 350,00	
21	2157	Matériel et outillage technique	+ 71 274,17	
21	2183	Matériel informatique	+ 1 000,00	
13	1328	Autres subventions d'investissement		+ 59 395,14
024	024	Produits des cessions d'immobilisations		+ 90 841,39
23	231	Immobilisations corporelles en cours	+ 115 715,13	
021	021	Virement de la section de fonctionnement		38 102,77
		TOTAL	+ 188 339,30	+ 188 339,30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la décision modificative au budget principal 2025 présentée ci-dessus.

Adoption à l'unanimité

Convention d'encaissement pour compte de tiers :
encaissement/reversement non budgétaire de la taxe de séjour

Délibération n° 2025-09-32

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de convention d'encaissement pour compte de tiers à passer avec la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps.

Il explique que les usagers du camping municipal sont redevables, durant leur hébergement, de la taxe de séjour. Celle-ci est un produit communautaire. L'usager règle cette taxe au vu d'une facture présentée par le régisseur du camping.

Ainsi, le régisseur est amené à encaisser un produit qui n'a pas vocation à faire l'objet de titres de recettes municipaux.

La convention présentée formalise la procédure d'encaissement pour le compte de tiers et organise le versement du produit de cette taxe à la communauté de communes.

Ouïes ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** le projet de convention de partenariat à passer avec la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps en vue de l'encaissement/reversement non budgétaire de la taxe de séjour issue des usagers du camping municipal

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

Adoption à l'unanimité

Charte d'engagement communal, Grand Site de France Les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez

Délibération n° 2025-09-33

Lors du comité de pilotage de la gouvernance Grand Site de France Les Deux-Caps le 15 mai dernier, le principe d'adoption d'une « charte d'engagement communal Grand Site de France Les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez » a été validé.

Monsieur le Maire explique qu'il est chargé de partager cette charte au sein du conseil municipal au plus tard pour la fin d'année 2025.

Vu la présentation de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **PREND ACTE** de la présentation de la charte d'engagement communal, Grand Site de France Les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez

Adoption à l'unanimité

OSB

Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée du dépôt au service instructeur de la CCT2C du permis d'aménager du projet de création d'une aire de stationnements camping-cars, le 11 août dernier. Le délai d'instruction a été porté à 4 mois et des pièces complémentaires ont été demandées par le service instructeur le 10 septembre.

Monsieur le Maire fait un point sur les recettes des campings du Musée et du Gris-Nez en précisant qu'il reste à comptabiliser les recettes des mois de septembre et octobre. Il rappelle que les tarifs avaient été augmentés à compter de la saison 2025.

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que l'appel d'offres pour les travaux de restauration de l'église a été mis en ligne avec une limite de remise des offres fixée au 17 octobre. Il précise également que les demandes de subventions pour cette affaire sont en cours d'instruction, le Département du Pas-de-Calais interviendrait à hauteur de 22,47%, la DRAC 40% et la Région 15%.

Monsieur le Maire explique qu'il est allé au vernissage d'une exposition organisée dans l'église d'Audinghen à l'occasion des journées du patrimoine 2025 et qu'une urne avait été mise à disposition au bénéfice des travaux de l'église. Il a eu un très bon contact avec les organisateurs qui reviendront vers lui pour une aide à l'organisation de concerts dans l'église, le développement du mécénat...

Michèle Gressier sollicite l'autorisation d'utiliser le logo cœur de la Côte d'Opale dans le cadre des activités du Comité Animations Loisirs.

Monsieur le Maire répond qu'il est tout à fait possible d'utiliser ce logo.

Marie-Thérèse Allexandre souhaite savoir ce qu'il en est des colis de noël, repart-on sur ce qui a été fait l'année dernière ?

Monsieur le Maire estime que cela s'est bien passé la dernière fois.

Aurélie Lefebvre dit qu'elle préfère s'orienter vers des produits locaux mais que pour cette année il est trop tard, il faut s'y prendre dès le début de l'année.

Michèle Gressier indique que l'emballage des colis de l'année dernière était fragile et qu'il faudrait revoir cela.

La question de revenir sur la constitution des colis par la municipalité est posée.

Christophe Vidal demande s'il ne serait pas plus judicieux d'offrir une carte cadeau ?

Marie-Thérèse Allexandre estime que la remise des colis permet de créer un moment convivial avec les ainés.

Aurélie Lefebvre souhaite savoir si un programme d'entretien des chemins ruraux a été mis en place ?

Monsieur le Maire répond que l'on n'entretient pas les chemins ruraux, ce que l'on peut faire c'est mettre à disposition des cailloux mais il faut voir les besoins au plus urgent.

Aurélie Lefebvre propose de s'en charger.

Xavier Cuvillier fait remarquer qu'il est très difficile de se croiser à 2 véhicules sur la route du Hamel et encore plus compliqué lorsqu'il s'agit d'engins agricoles.

Faut-il installer un sens unique ?

Par ailleurs il explique qu'il faudrait remettre le sens interdit à l'intersection de la départementale et de la rue du Cran aux Œufs.

¤¤¤

L'ordre du jour étant épuisé et aucun conseiller municipal ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h45.

FEUILLET DE CLÔTURE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/09/2025

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturent une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents et une place pour la signature du maire et du ou des secrétaires de séance.

Délibérations prises au cours de la séance :

N° d'ordre	Objet des délibérations
2025-09-29	Modification de l'affectation des résultats 2024 du budget principal suite à la dissolution du budget annexe ZAL
2025-09-30	Projet « Terminus » : raccordement d'une caméra au centre de surveillance de la commune
2025-09-31	Décision modificative du budget principal : DM COMMUNE/2/2025
2025-09-32	Convention d'encaissement pour compte de tiers : encaissement/reversement non budgétaire de la taxe de séjour
2025-09-33	Charte d'engagement communal, Grand Site de France Les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez

Nombre de membres présents ayant pris part aux votes des points à l'ordre du jour : 10

Marc Sarpaux, Maire

Marie-Thérèse Alexandre, 1^{re} adjointe

Philippe Salomé, 2^{me} adjoint

Xavier Cuvillier, 3^{me} adjoint

Christophe Vidal, conseiller municipal

Aurélie Lefebvre, conseillère municipale

Gilles François, conseiller municipal

Michèle Gressier, conseillère municipale

Yves Peron, conseiller municipal

Sylvie Sarpaux, conseillère municipale

Le secrétaire de séance,

Christophe Vidal

Le maire,

Marc Sarpaux